

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 22 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Moulidars, dûment convoqué le 15 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Madame MOCOEUR Sylvie, Maire.

Présents : BAJOT Véronique, BELLOTEAU Stéphanie, BONNIN Mylène, COMPAIN Jean-Pierre, DA SILVA FERREIRA Pedro, GOMBEAU Jean-René, GARREAULT, Véronique, JOUANAUD Dominique, LACOURARIE Christophe, MAURIN Jean-Bernard, PREVOST Nicolas, SAÏD HOUSSEINE Moustoifa, MOCOEUR Sylvie.

Absent : DEYCARD Dimitri

Procuration : MARTINAUD Alexandre à Madame GARREAULT Véronique

Secrétaire de séance : BELLOTEAU Stéphanie

1. DÉCISION MODIFICATIVE : INDEMNITÉ ET CAISSE DE RETRAITE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative car les cotisations salariales et patronales n'ont pas été versées à l'organisme depuis août 2020. Il faut procéder à des virements de crédits comme suit :

6531 : + 2500 €	65 33 : + 1 500 €
022 : - 4000 €	

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative et de procéder au virement des crédits correspondants.

2. RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS :

Dans le cadre du recensement de la population 2022 qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs. Par rapport au nombre d'habitants, il faut découper la commune en deux districts, soit deux agents recenseurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003, relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- La création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 20 janvier au 19 février 2022.

Chaque agent recenseur percevra la somme de 800 € net pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2022.

Le choix final sera validé par Mme le Maire et Karine Besse, coordinateur communal.

Questions diverses :

- Bacs regroupement et plateforme : Sous chaque bac de regroupement, une plateforme sera réalisée. Afin d'entourer celle-ci, des claustras seront posés par nos agents technique. Un devis de

claustras a été effectué par l'entreprise SAS ELAN pour un montant de 3 141.74 €TTC qui sera pris en charge par Grand Cognac dans son intégralité.

- Cérémonie du 11 novembre aura lieu en extérieur, suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des associations.
- Plaques commémoratives : la nouvelle plaque commémorative pour le basket a été livrée. Madame le Maire contactera les co-présidents du basket et les familles afin de convenir d'une date pour la pose de celle-ci.
- Des administrés ont émis le souhait de prolonger la durée de l'éclairage publique au-delà de 20h. Il a été décidé que l'heure de 20h reste inchangée.
- Cimetière : des administrés souhaiteraient acquérir une parcelle de terrain, dans le nouveau cimetière, afin d'y apposer leur urne. Une délibération sera prise lors du prochain conseil afin d'en définir le prix et la superficie.
- Don de 7 radiateurs rayonnants par la famille Mocoœur pour la mairie.
- Elargissement de la route du Château d'Ardenne sera votée au prochain conseil.
- Madame Merlet démissionne de la commission CCAS.
- Madame Mallinger démissionne de la commission communication.
- Journée vendanges du 9 octobre 2021 a réuni 40 adultes et 15 enfants dans une ambiance très conviviale et ensoleillée. Le repas a été financé par le Maire et les 4 adjoints.

La séance est levée à 20h45